

STATISTIQUES DE TRANSPORT : RELANCE DE LA COOPERATION EUROPEENNE

Christian GABET

Un nouveau dynamisme du comité de coordination

Comme dans d'autres domaines à Luxembourg fonctionne, sous l'égide de l'Office Statistique des Communautés Européennes (Eurostat), un comité de coordination des statistiques de transport qui réunit les représentants des services statistiques transports (l'OEST en France) des 12 pays de la Communauté. Ce comité n'avait qu'une faible activité depuis quelques années, alors que le développement du transport international accroît les besoins d'informations et où la disparition des formalités douanières intracommunautaires en 1993 impose de repenser le dispositif d'observation des trafics. Le secteur des transports est cependant un des rares domaines où existe un système coordonné d'observation des trafics marchandises terrestres défini par trois directives, et une nomenclature commune de produits utilisée pour les travaux nationaux. La réunion des 17 et 18 Novembre à Luxembourg a permis de mettre au point un programme de travail assez ambitieux qui se traduira par la réunion en 1989 d'une dizaine de groupes de travail spécialisés sur des objectifs précis d'approfondissement de la coopération statistique européenne.

Marchandises: Disparition de la source douanière en intra- communautaire

Le document douanier devrait disparaître en commerce intracommunautaire au 1.1.1993. Un dispositif statistique, sensiblement allégé par rapport au dispositif douanier actuel, devrait cependant se mettre en place à cette date pour fournir des informations sur les échanges extérieurs de chacun des pays membres. Eurostat a transmis à la Commission un premier projet de règlement statistique communautaire qui a été présenté au comité transport. Ce projet ne prévoit pas de recueillir d'informations transport (comme le mode de transport, la nationalité du transporteur, le pays de rupture de charge éventuel...). Le comité transport s'est montré très pessimiste sur les chances qu'il avait de faire réintégrer l'aspect transport dans ce projet, ne serait-ce que parce qu'il repose sur l'interrogation du redevable de la TVA, le vendeur ou l'acheteur, qui ne possède souvent que des informations sommaires sur le transport de ses produits. C'est le cas de l'exportateur lorsqu'il vend départ usine ou lorsqu'il s'adresse à un commissionnaire pour le transport.

La mise en place du document unique (DAU) au 1^{er} Janvier 1988 s'est avérée et déjà traduite par la perte partielle de l'information transport stricto-sensu puisque en commerce intracommunautaire, et en commerce extra-communautaire pour les produits mis en libre pratique à l'importation, on ne connaît plus que le pays d'origine ou de destination commerciale des marchandises, l'information sur le pays de chargement ou de déchargement ayant disparu.

S'appuyer sur les directives

Le comité a donc conclu à l'urgence de renforcer le dispositif défini par les directives statistiques transport dans deux directions:

-améliorer les directives route, fer, voie d'eau existantes. Sont envisagées la transmission de données à un rythme trimestriel, la fourniture d'informations sur les capacités de transport et leur utilisation et la codification des points de chargement et de déchargement au niveau des régions. L'enjeu principal concerne le transport par route. La statistique est en effet établie à partir de l'interrogation par chaque pays des véhicules nationaux et il n'est donc pas possible d'obtenir des données sur un trafic bilatéral sans confrontation des données recueillies de façon harmonisée par tous les pays dont les véhicules participent à ce trafic. Pour la France qui répond à la directive par une enquête par sondage (l'enquête TRM), l'approfondissement de la directive ne pourra pas se faire sans un accroissement sensible de l'échantillon. A l'inverse la RFA qui tirait ses statistiques de l'exploitation des documents de transport et de déclarations exhaustives des transporteurs pour compte propre s'apprête, dans un souci de diminution des coûts pesant sur l'Etat et sur les transporteurs, à passer à un système d'enquête par sondage sur le parc de véhicules, semblable à TRM, qui a l'avantage, pour un coût moindre, de fournir également des données sur l'utilisation des véhicules. Pour atteindre une fiabilité suffisante, le taux de sondage sera, bien entendu, très supérieur au taux français actuel.

-préparer des directives concernant les transports de marchandises par mer et par air. Les données collectées par les ports et par les aéroports devraient fournir une bonne base pour une statistique harmonisée au niveau européen.

Ce renforcement exigera dans la plupart des pays un accroissement des ressources consacrées aux enquêtes transport. Dans le même temps des ressources incomparablement plus importantes seront dégagées par l'allègement des procédures douanières et administratives. Mais encore faut-il que les rigidités administratives ne fassent pas obstacle à cette réaffectation nécessaire des fonds.

Voyageurs: les suites de COST 305

L'action recherche COST 305 a débouché sur la préconisation d'un certain nombre de dispositions à prendre pour améliorer la connaissance des trafic voyageurs internationaux: mise en place d'une enquête coordonnée sur les flux au niveau interrégional, harmonisation des définitions et concepts utilisée dans les différentes enquêtes nationales. Ces recommandations ont été présentées lors d'un séminaire organisé à Bruxelles les 24 et 25 Octobre 1988 auquel participaient chercheurs, utilisateurs de données et statisticiens. Le comité de coordination des statistiques de transport a considéré que l'on se trouvait devant une demande de statistique particulièrement bien exprimée et qu'il convenait d'examiner les réponses qui pourraient lui être apportées et les ressources qui pourraient être mobilisées à cet effet. Eurostat va confier à un expert le soin d'approfondir les spécifications d'une enquête coordonnée auprès des ménages et d'en chiffrer le coût, et deux réunions devraient se tenir en 1989 pour examiner les suites à donner aux propositions de COST 305■